

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 20 janvier 2025, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Simon Angers District 1
Monsieur le conseiller Alain Daigle District 2
Madame la conseillère Marie-France Beaudry District 3
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier District 4
Madame la conseillère Amélie Fournier District 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beauregard.

Absent (s) : Monsieur le conseiller Yvon Pepin District 5

Sont également présents :

M. Claude Lalonde, ing., directeur général, Mme Julie Lamarche, OMA, greffière, Mme Josée Tassé, CPA, OMA, trésorière et M. Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

001-01-2025

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19h31.

Adoptée à l'unanimité Adoptée à l'unanimité

002-01-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 18h30 portant exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations
 - 4.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2024
 - 4.3 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024
5. **AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 6.1 Direction générale**
- 6.1.1 Modification à l'entente intermunicipale concernant le service de taxibus sur le territoire de la Ville de Cowansville en vue de remplacer une référence au règlement 02-0116 et en vue de créer un comité intermunicipal
- 6.2 Finances et trésorerie**
- 6.2.1 Dépôt de la liste des dépenses par approuvateur
- 6.2.2 Dépôt de la liste des transferts de fonds budgétaires
- 6.2.3 Dépôt du rapport et des listes des déboursés
- 6.2.4 Mandat à la Fédération Québécoise des Municipalités pour un contrat de fourniture de forfaits cellulaires pour les employés de la Ville de Cowansville
- 6.2.5 Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 8 pour les travaux effectués dans le cadre du projet conversion d'éclairage de rue
- 6.3 Greffe et affaires juridiques**
- 6.3.1 Dépôt du registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*
- 6.3.2 Octroi d'un contrat pour les services professionnels de procureur à la cour municipale commune de Cowansville
- 7. RÉGLEMENTATION**
- 7.1 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1929 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 6 100 000 \$
- 8. AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT**
- 8.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2024
- 8.2 Demande d'approbation de PIIA 2024-152 / 136 rue Nelson
- 8.3 Modification aux demandes d'approbation de PIIA 2022-064 / 291 rue d'Ontario & PIIA 2022-065 / 295 rue d'Ontario
- 8.4 Demande d'aide financière pour la mise en place de nichoirs pour hirondelles bicolores au parc naturel Jacques-Bonnette - Club des ornithologues Brome-Missisquoi
- 8.5 Offre d'achat d'une partie du lot 4 609 402 du cadastre du Québec, rue de la Rivière et autorisation de signature
- 8.6 Acquisition d'une bande de terrain – Lot numéro 6 482 332 du cadastre du Québec, rue des Hauts-Prés
- 8.7 Désignation d'un employé de la firme GESTIM Inc. pour les services de permis et inspection
- 8.8 Octroi de contrat - Mandat de services professionnels pour des plans et devis et surveillance des travaux - Réaménagement du parc Désourdy
- 9. INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS**
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 10.1 Aide financière - Centre d'action bénévole
- 10.2 Aide financière - Club de golf Cowansville
- 10.3 Aide financière - Maison des Jeunes Le trait d'union - Prévention de la criminalité
- 10.4 Autorisation - Demandes de vérification d'antécédents judiciaires pour les employés en camp de jour
- 11. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES**
- 12. RESSOURCES HUMAINES**
- 12.1 Embauche d'une employée cadre - Coordinatrice des ressources humaines - Service des ressources humaines
- 12.2 Mises à pied d'employés temporaires
- 12.3 Dépôt de la liste du mouvement de personnel
- 13. AFFAIRES NOUVELLES**
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions est tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

003-01-2025

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2024 à 18h30 portant exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations

Considérant que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2024, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Considérant qu'en conformité avec l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) les délibérations et la période de questions de cette séance portaient exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations et que la greffière a fait publier, au moins huit jours avant, un avis public annonçant la date de sa tenue;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations qui s'est tenue le 16 décembre 2024, à 18h30.

Adoptée à l'unanimité

004-01-2025

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2024

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

005-01-2025

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024

Considérant que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2024, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction générale

006-01-2025

Modification à l'entente intermunicipale concernant le service de taxibus sur le territoire de la Ville de Cowansville en vue de remplacer une référence au règlement 02-0116 et en vue de créer un comité intermunicipal

Considérant que les Parties ont conclu une entente intermunicipale concernant le service de Taxibus sur le territoire de la ville de Cowansville (ci-après l'« Entente originale ») ;

Considérant qu'un projet pilote est prévu dans la Ville de Cowansville ;

Considérant que les Parties ont suspendu temporairement l'Entente originale, le 31 octobre 2024, pour la durée de ce projet pilote ;

Considérant que les Parties doivent quand même modifier des articles de l'Entente originale, même si elle est suspendue, notamment afin de remplacer une référence au Règlement n° 02-0116 concernant l'opération du service de taxibus sur le territoire de la ville de Cowansville (le « Règlement 02-0116 ») ;

Considérant que les Parties souhaitent également former un comité intermunicipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

Autoriser la mairesse et le directeur général à procéder, pour et au nom de la Ville, à la signature de la modification à l'entente intermunicipale concernant le service de taxibus sur le territoire de la Ville de Cowansville en vue de remplacer une référence au règlement 02-0116 et en vue de créer un comité intermunicipal telle que soumise par la MRC Brome-Missisquoi.

Adoptée à l'unanimité

Finances et trésorerie

007-01-2025

Dépôt de la liste des dépenses par approbateur

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 2 portant sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses;

Considérant l'application de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) concernant toute autorisation de dépenses accordée à un employé ou fonctionnaire;

Considérant la liste des dépenses par approbateur pour la période du 26 novembre au 31 décembre 2024 préparée par la trésorière;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accepter la liste des dépenses par approbateur déposée par la trésorière pour la période du 26 novembre au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

008-01-2025

Dépôt de la liste des transferts de fonds budgétaires

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 7 portant sur la délégation et politique de variation et de transferts de fonds budgétaires;

Considérant la liste des transferts de fonds budgétaires autorisés par la trésorière pour le mois de décembre;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accepter la liste des transferts de fonds budgétaires déposée par la trésorière pour le mois de décembre.

Adoptée à l'unanimité

009-01-2025

Dépôt du rapport et des listes des déboursés

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur;

Considérant le rapport des déboursés autorisés pour le mois de décembre préparé par la trésorière;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accepter le rapport des déboursés, y incluant les listes des paiements, autorisés en vertu du règlement 1919 pour la période du mois de décembre, déposé par la trésorière, soit :

- la liste des paiements, pour la somme de 3 741 178,27 \$, et
- les salaires, pour la somme de 661 695,04 \$;

pour un total de 4 402 873,31\$.

Adoptée à l'unanimité

010-01-2025

Mandat à la Fédération Québécoise des Municipalités pour un contrat de fourniture de forfaits cellulaires pour les employés de la Ville de Cowansville

Considérant que la Ville de Cowansville présente une demande d'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé pour un achat regroupé de fourniture de forfaits cellulaires;

Considérant que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Ville;

Considérant que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les fournitures de forfaits cellulaires dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document préparé par la FQM

Considérant la recommandation du responsable de l'approvisionnement et de la directrice du Service des finances et de la trésorerie

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

De joindre le contrat de fournitures de forfaits cellulaires de la FQM pour assurer l'approvisionnement de la Ville pour toute la durée du contrat.

De s'engager à respecter les termes de ce contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

De s'engager à respecter les termes de ce contrat jusqu'en juin 2025.

De procéder à l'achat de ces produits inscrits au contrat, auprès de Solutia Inc et selon les termes établis au contrat de fourniture de forfaits cellulaires.

De puiser les deniers requis au budget d'opération relié aux divers postes de télécommunication de chacun des services selon les quantités réelles utilisées, et ce pour chacune des années du contrat.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Fédération Québécoises des Municipalités.

Adoptée à l'unanimité

011-01-2025

Autorisation de paiement du décompte progressif numéro 8 pour les travaux effectués dans le cadre du projet conversion d'éclairage de rue

Considérant que le conseil municipal a adjugé le contrat pour conversion d'éclairage de rue à Énergère Inc. pour un montant de 848 442,80 \$, taxes incluses, et ce, conformément à la résolution numéro 512-10-2023;

Considérant que Énergère Inc. a transmis à la Ville le 23 décembre 2024 la demande de paiement du décompte progressif numéro 8 pour un montant de 6 755,83 \$;

Considérant la recommandation de du chef de division pour les infrastructures et immobilisations;

Considérant que l'état des décomptes est le suivant :

| Étapes | Montant (excluant les taxes) |
|------------------------------|------------------------------|
| Contrat adjugé | 737 936,77 \$ |
| Avenant déjà autorisé | 3 209,46 \$ |
| Décompte progressif numéro 8 | 726 757,29 \$ |
| Solde théorique à payer | 14 388,94 \$ |

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 8 à Énergère Inc. pour un montant de 6 755,53 \$ taxes incluses, et excluant le versement de toute retenue et ce, conformément à la demande de paiement transmise le 23 décembre 2024, pour les travaux effectués dans le cadre du projet conversion d'éclairage de rue en vertu de la résolution 512-10-2023.

Adoptée à l'unanimité

Grefe et affaires juridiques

012-01-2025

Dépôt du registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De déposer, conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1) et au *Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Cowansville*, l'extrait du registre des déclarations de réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages faites par les membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité

013-01-2025

Octroi d'un contrat pour les services professionnels de procureur à la cour municipale commune de Cowansville

Considérant que la cour municipale commune est située à Cowansville;

Considérant que l'entente relative à la cour municipale commune de Cowansville intervenue avec les 18 municipalités participantes prévoit que la Ville de Cowansville doit fournir le procureur qui doit agir à titre de partie poursuivante au nom de chacune des municipalités devant la cour municipale en première instance;

Considérant l'offre de services reçue de M^e Caroline Fontaine du cabinet Vox Avocat[e]s inc. en date du 20 septembre 2024;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'octroyer le contrat pour les services professionnels de procureur à la cour municipale commune de Cowansville à M^e Caroline Fontaine du cabinet Vox Avocat[e]s inc. pour une durée de 12 mois débutant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2025, suivant les termes et conditions établis à la demande d'offre de services, ainsi qu'à l'offre de services datée du 20 septembre 2024 soumises au soutien des présentes.

D'autoriser aux fins de ce contrat, une dépense de 1 050 \$ plus les taxes applicables par séance de cour, conformément aux prix et conditions de l'offre de services reçue pour un montant total estimé à 52 500 \$ plus taxes applicables.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense au fonds d'administration générale à même le poste 02-125-00-412.

Adoptée à l'unanimité

RÉGLEMENTATION

014-01-2025

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1929 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 6 100 000 \$

Monsieur le conseiller Alain Daigle, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1929 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 6 100 000 \$*.

Ce règlement a pour objet le financement des dépenses en immobilisations.

Monsieur le conseiller Alain Daigle dépose le projet de *Règlement numéro 1929 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 6 100 000 \$*.

AMÉNAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

015-01-2025

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2024

Considérant la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 décembre 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 5 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

016-01-2025

Demande d'approbation de PIIA 2024-152 / 136 rue Nelson

Considérant l'avis défavorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 janvier 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Demande de PIIA 2024-152 / 136 rue Nelson » datés du 7 janvier 2025, et soumis au soutien des présentes;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De refuser la demande de PIIA 2024-152 relative à la propriété sise au 136 rue Nelson, lot 3 798 625 du cadastre du Québec, de manière à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de 2,44 m x 18,3 m, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

RAISON DU REFUS : L'impact visuel d'un bâtiment accessoire longiligne, mesurant 18,3 mètres de longueur, et sa localisation proposée n'assurent pas une qualité architecturale, environnementale et paysagère.

Adoptée à l'unanimité

017-01-2025

Modification aux demandes d'approbation de PIIA 2022-064 / 291 rue d'Ontario & PIIA 2022-065 / 295 rue d'Ontario

Considérant l'avis favorable à l'unanimité du comité consultatif d'urbanisme émis à l'égard de la présente demande en date du 7 janvier 2025;

Considérant les plans et documents portant le titre « Modification - PIIA 2022-064 & PIIA 2022-065 / 291 & 295 rue d'Ontario » datés du 7 janvier 2025, et soumis au soutien des présentes;

Considérant que la présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'approuver les demandes de PIIA 2022-064 et 2022-065 relatives aux propriétés sises au 291 & 295 rue d'Ontario, lots 6 407 702 et 6 407 703 du cadastre du Québec, de manière à permettre une deuxième modification touchant les revêtements muraux des deux habitations multifamiliales de 6 logements, le tout tel qu'apparaissant sur les plans et documents soumis au soutien des présentes.

Adoptée à l'unanimité

018-01-2025

Demande d'aide financière pour la mise en place de nichoirs pour hirondelles bicolores au parc naturel Jacques-Bonnette - Club des ornithologues Brome-Missisquoi

Considérant que le Club des ornithologues Brome-Missisquoi a déposé une demande d'aide financière dans le cadre d'un projet d'installation de nichoirs pour les hirondelles bicolores sur le territoire de la Ville;

Considérant que le Club des ornithologues Brome-Missisquoi est un organisme reconnu par la Ville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'octroyer une aide financière d'un montant de 300 \$ au Club des ornithologues Brome-Missisquoi pour le projet d'installation de nichoirs pour les hirondelles bicolores.

Adoptée à l'unanimité

019-01-2025

Offre d'achat d'une partie du lot 4 609 402 du cadastre du Québec, rue de la Rivière et autorisation de signature

Considérant que la Ville a déposé une offre d'achat sur une partie du lot numéro 4 609 402 du cadastre du Québec, sur la rue de la Rivière (ci-après « l'immeuble »);

Considérant que l'immeuble à acquérir a une superficie approximative de 129 066 mètres carrés, et que sa localisation est stratégique pour le développement à long terme des infrastructures récréatives municipales;

Considérant que la Ville considère qu'il est d'intérêt public d'acquérir l'immeuble visé;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

D'acquérir une partie du lot numéro 4 609 402 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 129 066,2 mètres carrés, le tout tel qu'identifié sur le plan préparé par Conseils SACO, daté du 16 décembre 2024, et aux conditions identifiées à l'offre d'achat déposée par la Ville.

D'entériner l'offre d'achat déposée par la Ville auprès des propriétaires du lot numéro 4 609 402, et d'autoriser M. Marc-Antoine Dunlavey, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, à signer pour et au nom de la Ville, ladite offre d'achat.

Adoptée à l'unanimité

020-01-2025

Acquisition d'une bande de terrain – Lot numéro 6 482 332 du cadastre du Québec, rue des Hauts-Prés

Considérant qu'un protocole d'entente a été signé entre Groupe Forem Inc. et la Ville de Cowansville et que le lot 6 482 332 doit être cédé pour la somme d'un dollar (1 \$);

Considérant que le lot visé a une superficie de 282.900 mètres carrés;

Considérant que le lot visé est enclavé par deux terrains privés et que son acquisition permettrait l'aménagement d'un sentier piétonnier;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'acquérir le lot numéro 6 482 332 du cadastre du Québec, appartenant à Groupe Forem Inc., pour la somme d'un dollar (1 \$) plus les taxes applicables.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

D'assumer les frais de notaire et d'autoriser une affectation du fonds d'administration générale aux dépenses en investissements pour le paiement des frais.

Adoptée à l'unanimité

021-01-2025

Désignation d'un employé de la firme GESTIM Inc. pour les services de permis et inspection

Considérant que la firme GESTIM Inc. a eu le mandat professionnel par résolution numéro 657-12-2024, de prêt de personnel pour un inspecteur en bâtiments;

Considérant que l'employé désigné par résolution numéro 657-12-2024 à titre d'inspecteur en bâtiments, Vincent Desbiens, n'est plus à l'emploi de GESTIM Inc.;

Considérant qu'en vertu des dispositions de la réglementation municipale, le conseil municipal peut nommer par résolution les personnes chargées de l'administration et l'application de ces règlements;

Considérant qu'il est requis de préciser les règlements et de déléguer les pouvoirs s'y rattachant dans l'application de la réglementation.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Et résolu :

De nommer Anne-Marie Pariseault de la firme GESTIM Inc. à titre d'inspectrice en bâtiments.

De désigner Anne-Marie Pariseault pour l'administration, l'application et l'émission de constats d'infraction pour les règlements municipaux suivants, ainsi que pour tout amendement qui pourrait être adopté en lien avec l'un d'eux :

1553 : Sur les usages conditionnels dans la zone Cgl-1 ;
 1571 : Assujettissant certains projets requérant la délivrance de permis de construction ou de lotissement ou de certificat d'autorisation ou d'occupation, à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
 1590 : Concernant l'affichage des numéros civiques sur les immeubles;
 1686 : Sur les ventes-débarras et les bazars;
 1754 : Abrogeant le règlement numéro 1709 concernant les roulottes, remorques et l'entretien des aires libres et terrains vacants;
 1803 : Concernant la gestion des eaux;
 1822 : Concernant la paix, l'ordre et les nuisances;
 1841 : De zonage;
 1842 : De lotissement;
 1843 : De Construction;
 1844 : De permis et certificats;
 1845 : Relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction;
 1846 : Relatif à la démolition d'immeubles;
 1858 : Relatif aux usages conditionnels.

Adoptée à l'unanimité

022-01-2025

Octroi de contrat - Mandat de services professionnels pour des plans et devis et surveillance des travaux - Réaménagement du parc Désourdy

Considérant que la Ville souhaite réaménager le débarcadère Désourdy;

Considérant que le projet est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2025-2027 adopté le 16 décembre 2024;

Considérant que la Ville doit octroyer un contrat pour la confection des plans et devis en ingénierie, la préparation des documents d'appels d'offre et la surveillance des travaux;

Considérant que le Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle de la Ville de Cowansville;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées auprès de 3 fournisseurs;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'octroyer en mode de passation gré à gré le contrat pour la préparation des plans et devis en ingénierie et les documents d'appels d'offres, ainsi que la surveillance des travaux, à la firme St-Georges Infrastructures, pour un montant de 30 721,32 \$, taxes incluses.

De puiser les deniers requis aux fins du présent contrat, y incluant tout avenant ou modification, à même le règlement d'emprunt 1895 et que le terme de remboursement de cet emprunt soit fixé à 10 ans.

Adoptée à l'unanimité

INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS

LOISIRS ET CULTURE

023-01-2025

Aide financière - Centre d'action bénévole

Considérant que le Centre d'action bénévole Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le Centre d'action bénévole Cowansville a pour mission de développer et promouvoir l'action bénévole;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par le Centre d'action bénévole Cowansville au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que les besoins sont grandissants en dépannages alimentaires;

Considérant la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'accorder une aide financière au Centre d'action bénévole Cowansville, soit un montant de 15 000 \$ en soutien au fonctionnement pour 2024, un montant de 15 000 \$ en soutien au fonctionnement pour 2025 et d'accorder un montant supplémentaire de 10 000 \$ exceptionnellement pour permettre à l'organisme de finaliser son projet d'agrandissement et de réorganisation de ses services.

Adoptée à l'unanimité

024-01-2025

Aide financière - Club de golf Cowansville

Considérant que le Club de golf Cowansville est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le Club de golf Cowansville a pour mission d'encourager les saines habitudes de vie par la pratique d'un sport;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par le Club de golf Cowansville au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que la recommandation du comité au conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

D'accorder une aide financière au Club de golf Cowansville, soit un montant de 6 000 \$ pour l'entretien du parcours de golf suite à l'aménagement des pistes de ski de fond et l'accessibilité du chalet aux visiteurs en période hivernale pour la saison 2024-2025.

Adoptée à l'unanimité

025-01-2025

Aide financière - Maison des Jeunes Le trait d'union - Prévention de la criminalité

Considérant que la Maison des Jeunes Le Trait d'Union est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa *Politique de reconnaissance des organismes et partenaires* et qu'il agit à titre de partenaire dans la prévention de la criminalité;

Considérant que les interventions de l'organisme cadrent avec la *Politique de la famille et des aînés* de la Ville de Cowansville;

Considérant que le *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité* du ministère de la Sécurité publique n'est pas reconduit;

Considérant que la Maison des Jeunes le Trait d'Union poursuit les actions en prévention de la criminalité;

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'accorder une aide financière de 15 000 \$ à la Maison des Jeunes Le Trait d'Union Inc. pour l'année 2025.

D'imputer la dépenses au fonds d'administration générale via le poste budgétaire 02-590-00-699.

De s'engager à déposer une demande au ministère de la Sécurité publique si le *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité* reprend.

Adoptée à l'unanimité

026-01-2025

Autorisation - Demandes de vérification d'antécédents judiciaires pour les employés en camp de jour

Considérant que les employés du camp de jour travaillent auprès d'une clientèle vulnérable;

Considérant que l'Association des camps du Québec exige que les antécédents judiciaires des employés soient vérifiés pour le maintien de l'accréditation;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'autoriser Mme Isabelle Gariépy, responsable aquatique et de la vie communautaire, à effectuer le contrôle des consentements auprès de la Sûreté du Québec aux fins de vérification d'antécédents judiciaires des animateurs de camp de jour et à signer tout document nécessaire à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIES

RESSOURCES HUMAINES

027-01-2025

Embauche d'une employée cadre - Coordinatrice des ressources humaines - Service des ressources humaines

Considérant le processus de sélection pour l'embauche d'un employé au poste de Coordinatrice des ressources humaines;

Considérant que la candidature de Marie-Eve Gagné a été déposée et que celle-ci rencontre toutes les exigences du poste;

Considérant que tel que prévu à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville, le candidat est assujéti à une période de probation et est rémunéré selon la grille des salaires de ladite politique;

Il est proposé par Madame la conseillère Amélie Fournier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De procéder à l'embauche de Marie-Eve Gagné au poste de « Coordinatrice des ressources humaines » à compter du 10 février 2025, poste cadre de 37.5 heures par semaine, poste permanent, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de 6 mois, et suivant les conditions prévues à la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville et d'établir la rémunération selon l'échelon 2 de la classe « 3 ».

De modifier l'annexe B de la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Cowansville afin d'ajouter Marie-Eve Gagné à la liste d'ancienneté.

Adoptée à l'unanimité

028-01-2025

Mises à pied d'employés temporaires

Considérant que certaines embauches ont été effectuées afin de combler des postes de façon temporaire;

Considérant que les besoins de la Ville ont changé et que le maintien en poste de certains employés temporaires n'est plus justifié;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Daigle

Appuyé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Et résolu :

D'entériner les mises à pied des employés temporaires énumérés à la liste datée du 10 janvier 2025 déposée au soutien des présentes par la directrice des ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité

029-01-2025

Dépôt de la liste du mouvement de personnel

Considérant le *Règlement numéro 1919 en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires* actuellement en vigueur et plus spécifiquement la section 4 portant sur la délégation du pouvoir d'embauche et nomination d'un employé salarié;

Considérant les mouvements de personnel autorisés par le directeur général et/ou la directrice des ressources humaines pour le mois de décembre 2024;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par Madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accepter et de ratifier la liste du mouvement de personnel déposée par la directrice des ressources humaines pour le mois de décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité

AFFAIRES NOUVELLES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 17 décembre 2024;
- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de Zone-Éco (La Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi) du 10 décembre 2024;
- Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est du 19 décembre 2024;
- Statistiques – Permis de construction – décembre 2024.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions est tenue. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

030-01-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Simon Angers

Appuyé de Monsieur le conseiller Alain Daigle

Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h05.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.

